

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC JEUDI 27 OCTOBRE, 1859

No. 2.

NOS GRANDS HOMMES.

Ici, combien de grands hommes
Qui ne le sont qu'à demi.
Qui, tels que de belles pommes,
Ont le cœur presque pourri!

Selon la sage pratique
Commengons par le premier.
Il porte un nom historique,
Comme un singe un beau collier.

La différence est pareille
Entre lui, le grand marin,
Qu'entre un tesson de bouteille
Et le rubis le plus fin.

L'un ne portait pour parure
Que les plus grandes vertus;
L'autre se sert du parjure,
Et son front ne ronge plus!

On veut de lui faire un juge!
Moi, j'en ferais un bourreau.
Même, il faudrait un déluge
Pour laver l'homme nouveau!

L'expérience l'atteste:
Toujours, de l'homme privé,
Chez l'homme public il reste:
Ici le fait est prouvé.

Belleau, le beau Narcisse
Dont la libéralité
Atteint, même, sa justice,
Ici doit être nommé.

Alleyn, l'ancien "volontaire"
L'homme aux quinze mille "voix"
Que les rats du ministère
Nomment ministre de bois;

Le chancre de la province.
Baby, le vaillant Hector
Qui se croit un très grand prince
Avec le Chemin du Nord;

Cimon, Beaubien, Simard, Barthe
Père de la fusion,
Taché soutien de la "chartre"
Et de la religion;

Turcotte, Panet, Labelle,
Le Boucher dit Beausoleil,
Galt, Smith, Rose—non la belle—
Renaud l'astre du Conseil.

Vankoughnet et la réserve,
Du peuple tous les grugeurs;
Les Veuillots de la Minerve
Le troupeau des cabaleurs;

Voilà nos fameux apôtres.
—Noublions point Guevremont!—
Nous en avons beaucoup d'autres
Mais à l'état d'embyron.

Bon dieu! que dira l'histoire,
En voyant ces malotrus
Venir demander la gloire
Destinée aux seuls élus!

Toujours, pour un honnête homme
La muse a des chants divins.
Mais de tous ceux que je nomme
Aucun n'aura ses burins!

CODE CANADIEN.

Depuis longtemps on parle d'accorder aux Canadiens un code national. On a même poussé l'énergie jusqu'à vouloir bien nommer des codificateurs dont les appointements sont des plus respectables; mais depuis, bientôt, un an que la nomination a eu lieu, la préface du code n'est pas même publiée!

Pour se justifier de ce retard, les ministres prétendent que la santé du juge Morin l'un des codificateurs, étant dans un état alarmant, il est impossible que les travaux de la codification soient entrepris maintenant!

Est ce que par hasard, il faut attendre que le juge Morin décède pour que ses collègues se mettent à l'œuvre? Si ce juge est trop malade pour codifier les lois, il ne l'est assurément pas assez pour recevoir une pension et céder à un autre sa place de codificateur! Qu'on le transporte à l'hôpital... du ministère, c'est à dire qu'on le mette à la retraite, mais que ses collègues qui ne sont point "convalescents", commencent au moins, le code tant désiré.

Si nous avions des ministres intègres et intelligents, le code canadien serait vite achevé, mais tant que nous aurons des imbéciles et des pillards pour gouverner le pays, on doit se résigner à voir la justice administrée de la manière la plus aveugle et la plus partielle: nos légistes actuels et les lois qu'ils font ne peuvent produire que l'injustice.

LE CIMENT GAUVREAU.

Nos lecteurs se rappellent, sans doute que, dernièrement, nous annoncions que des citoyens de Montréal avaient intenté un procès à un nommé Bruce propriétaire d'une manufacture d'engrais artificiel. Les plaignants alléguaient que cet engrais artificiel affectait la santé des citoyens, et, conséquemment, était une nuisance publique qu'il fallait faire disparaître de la ville de Montréal. Il faut croire que, dans cette dernière ville, on obtient justice plus facilement qu'à Québec, où que les Montréalais savent mieux que les Québécois, conduire leur barque car les plaignants viennent d'obtenir un "verdict" contre Bruce. De plus, le juge Aylwin a déclaré qu'en continuant à manifester cet engrais artificiel, Bruce s'exposait à subir un nouveau procès.

Cet exemple de justice doit engager les citoyens de Québec, et, surtout, ceux du faubourg Saint-Jean, à s'adresser à la Justice pour faire disparaître de cette localité, la manufacture de ciment dont tout le monde se plaint avec raison. Pour ne pas être victime des effets pestilentiels de son ciment, le propriétaire a été obligé de quitter la ville pour la campagne. Il est donc certain que si quelque citoyen voulait faire un léger sacrifice d'argent, on parviendrait à obliger maître Gauvreau à fabriquer son ciment à la campagne.

Le maire de Québec a donné son dîner annuel "à la rhubarbe et au séné." Cet événement a eu lieu le 20 de ce mois. Quarante convives étaient présents. A droite du maire était placé l'honorable Ulric J. Tessier; Charley Alleyn trônait à gauche.

On remarquait aussi le consul français qui, nous le croyons, du moins, n'aurait jamais assisté à ce banquet, s'il eut connu le caractère public de Charles Alleyn du maire Langevin et de plusieurs conseillers.

Nous prions nos abonnés qui ne reçoivent point régulièrement "L'Observateur" de nous avertir, et nous les assurons qu'il sera pris des mesures pour réparer cet oubli de la part des porteurs du journal.

Les électeurs municipaux ne doivent pas oublier que pour voir voter aux élections municipales, ils doivent payer leurs cotisations le ou avant le 1er novembre prochain.